

## INFO 285

« Non au 19 Mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

### 1/ La ville de FONDOUK devenue KHEMIS EL KHECHNA en 1974

Située au sud-est d'Alger et à une distance de 30 Km



Présence turque  1515-1830

Fondouk, khemis el khechna actuellement mot composée de deux termes dont le second désigne tout le territoire qui s'étend de Fort-de-l'Eau jusqu'aux Issers. El khechna était une sous région d'Alger sous l'empire ottoman.

La ville de Fondouk est construite sur le haouch belakehal un ancien propriétaire de la région des khachnas de la plaine. Un gîte, appelé en arabe fendek, existait avant 1830 que les colons pour situer la région donneront le nom de Fondouk. Dans ce lieu ont séjourné les arpenteurs pour établir la levée et la délimitation des propriétés arabes de la région des khachnas de la plaine et de la montagne. Sur le territoire de cette commune est enterrée Sidi Bannour l'un des grands imams ibadite ...et qui porte le même nom que celle de bouzeraeh.

Présence française  1830 – 1962

#### Origine du Nom :

Arabe : Un fondouk est un établissement qui offrait aux voyageurs le gîte et le couvert pour les gens et leurs montures. On pouvait y trouver aussi une sorte d'entrepôt où abriter pour un temps des marchandises.

Du centre : française. Mais les implantations françaises, camp militaire en 1835 (qui tint bon en 1839), et village en 1845, ont pris la suite d'un souk du jeudi (Khemis) existant avant 1830 et fréquenté surtout par des kabyles qui venaient y vendre l'huile d'olive et du petit bétail.

Il y a deux centres de peuplement européens : FONDOUK et HAMEDI.

-FONDOUK village, au plan en damier caractéristique des villages de colonisation. Il est situé près de l'oued Hamiz mais à une distance suffisante pour n'être pas inondable en cas de crue.

-HAMEDI, petit hameau à mi-chemin entre Fondouk et la gare de Maison Blanche, au bon endroit où prévoir une halte au temps des diligences, et à un carrefour de pistes. Des Mahonnais y avaient bâti des maisons basses et blanchies à la chaux.

La ville de Fondouk a été créée en 1845 par décret de Louis Philippe. Elle est promue commune en 1856 (Bulletin officiel 1856) dont le premier maire est un dénommé Raboil.

Le développement agricole de FONDOUK, arrêté à l'origine par le mauvais état sanitaire, fut ensuite retardé par les difficultés de défrichement que présentait son territoire couvert de palmiers nains si vigoureux qu'ils avaient étouffé 600 arbres plantés par l'administration sur les boulevards extérieurs, par l'insuffisance et le morcellement excessif des concessions (la plupart étaient divisés en 5 ou 6 lots) et par l'éloignement de tout centre important.

A la fin de 1851, la superficie ensemencée en céréales n'était que de 62 hectares. L'année suivante, lors d'une visite qu'il effectua à ce centre en novembre, le Préfet constata l'état d'inculture de certaines portions du territoire, notamment d'une vaste concession de 175 hectares faites à un colon " ", LECOQ DU RONCERAY, qui en 1846 n'avait cessé de fatiguer l'administration locale et supérieure de ses plaintes et de ses réclamations. Les habitants l'appelaient " {le fléau du pays} " parce qu'il faisait assigner aux fins de dommages et intérêts tous ceux qui laissaient leurs troupeaux pénétrer sur ses terres.

" {Depuis trois ans surtout. disait le Préfet, ses terres sont tout à fait en friche, faute de ressources pour les faire cultiver, et l'état de gêne dans lequel il se trouve peut être tel qu'après avoir demandé avec la plus vive insistance la délivrance de ses titres de propriété qui se trouvent signés depuis plus de deux mois, il n'est pas encore venu les retirer dans mes bureaux, parce qu'on lui a fait connaître qu'il devait préalablement acquitter un droit de 14 francs pour la transcription et ces nouveaux titres à la conservation des hypothèques "}.  
Ce colon puissamment recommandé n'était guère recommandable.

Deux questions de la plus haute importance pour l'avenir du FONDOUK furent soumises au Préfet, l'irrigation et l'agrandissement du territoire.

La première fut réglée assez rapidement. Deux projets furent présentés l'un consistait dans la construction d'un barrage il fut rejeté comme " devant occasionner une dépense disproportionnée aux résultats qu'il en était permis d'espérer " l'autre, qui préconisait le creusement d'un canal de dérivation sur le Hamiz, fut accepté et un crédit de 15.000 E fut alloué à cet effet.

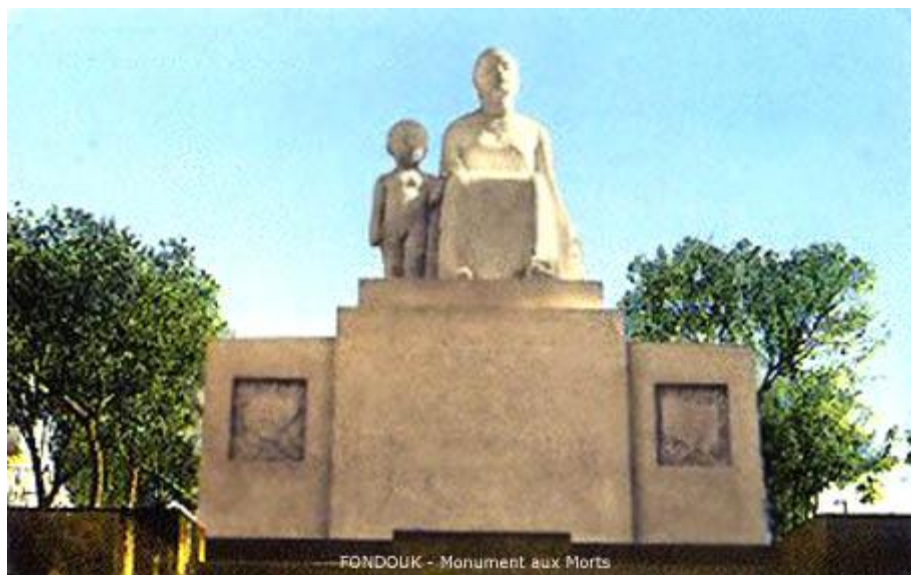
Les travaux commencés le 1er avril 1853 et terminés l'année suivante comprirent un canal principal de dérivation et deux canaux secondaires qui nécessitèrent la construction de deux aqueducs, l'un de 60 mètres, l'autre de 260. Une étendue de 57 hectares fut susceptible d'être irriguée.

Les colons qui s'étaient engagés à rembourser par annuités le montant des avances faites par l'Etat firent une excellente opération. Dès que les travaux furent achevés, ils s'occupèrent activement de défricher le territoire irrigable qui était encore en broussailles et l'année suivante, ils pouvaient planter une étendue de 48 hectares en tabac.

La question de l'agrandissement du territoire fut plus difficile et plus longue à résoudre.

La population de la ville du FONDOUK ne dépassa pas pendant cette période les proportions de celle d'un village. L'effectif qui était de 243 en 1848 monta à 380 en 1855 grâce à l'arrivée de familles espagnoles pour descendre à 338 en 1859, malgré l'agrandissement du territoire. Au recensement de 1856, où la population totale, y compris celle des fermes, est de 513 habitants, on remarque que l'élément français (252 habitants) est légèrement inférieur à l'élément étranger (261 dont 168 espagnols et 83 allemands).

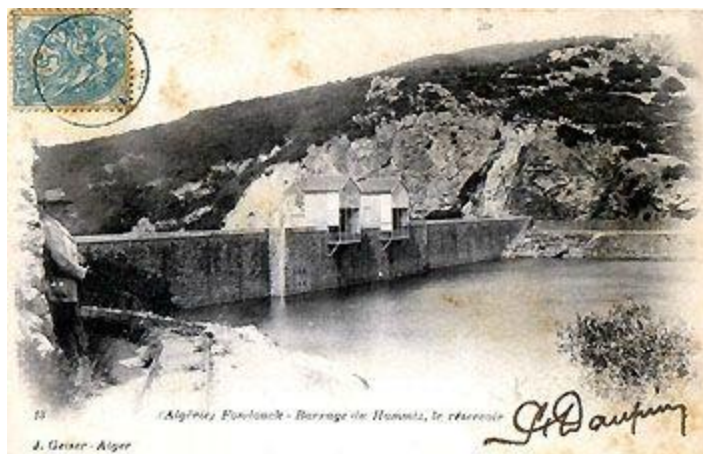
Fondouk est traversé par la RN 29 (Blida-Palestro), également relié à la côte par la RD 9. La plage la plus proche, pour les habitants de Fondouk, était Alma Marine.



Cette région était l'une des plus riches de l'Algérie suivant les articles publiés dans *L'Écho d'Alger* pendant les années 1950. Cette richesse provenait en majorité des vignobles et du barrage d'irrigation du hamiz. De même ses pêches étaient très renommées dites « Pêches de Fondouk ».



## Le barrage du Hamiz



Sur l'Oued du même nom. Le barrage du Hamiz est construit à 35 km au Sud-Est d'Alger, un peu à l'amont du débouché dans la plaine de la Mitidja de l'oued Arbatache qui, prenant ensuite le nom d'oued Hamiz, draine l'extrémité orientale de la grande plaine algéroise. Il se situe ainsi à 6 km du village du Fondouk, à 25 km de la mer.

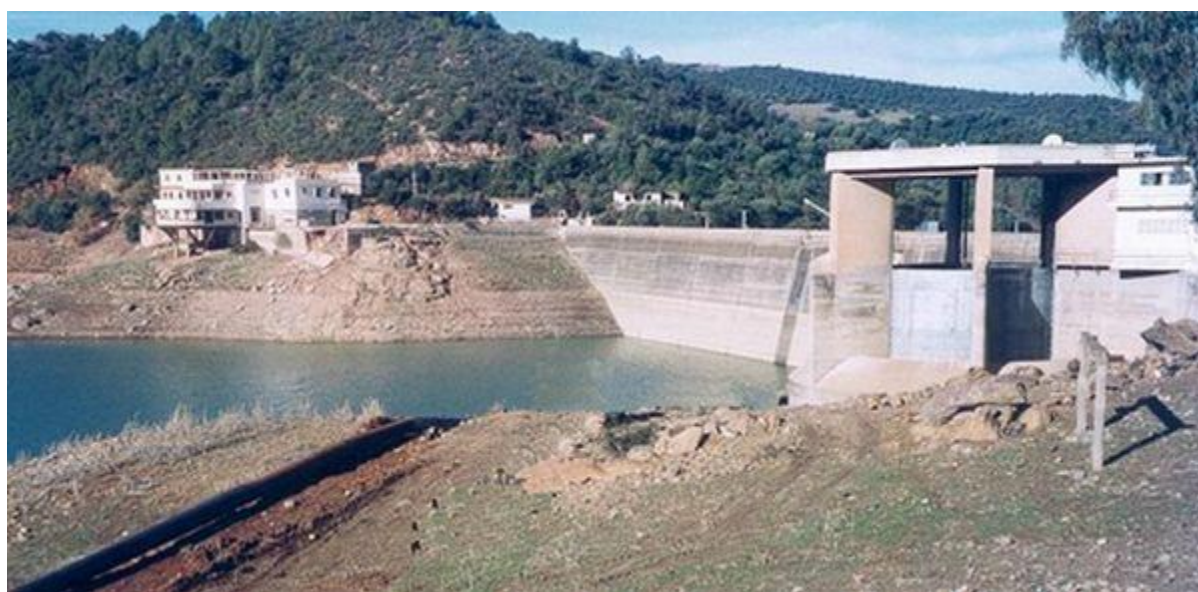
**Le premier barrage, achevé en 1879, fut consolidé à plusieurs fois car il avait été construit sans étude géologiques initiales.**

En 1933 fut décidée l'adjonction, à l'amont de l'ancien ouvrage, d'un massif de béton dont le double but était de consolider l'ouvrage en renforçant son profil et de le surélever de 7 m, afin d'augmenter la capacité de la retenue.

D'autre part, le passage des crues sur le déversoir primitif occasionnant sur la rive droite de graves érosions menaçant les appuis, on décida de le remplacer par un déversoir circulaire de superficie permettant l'évacuation de crues de 600 m<sup>3</sup>/seconde grâce à une galerie souterraine. Les travaux furent exécutés de 1933 à 1935. Ils furent précédés par le fonçage de petits puits de reconnaissance et de quatre sondages destinés à étudier la nature des terrains sous le corps de l'ouvrage.

Le débit de 28 millions de m<sup>3</sup> a permis d'irriguer 18.000 hectares.

L'usine hydro-électrique, construite au pied du barrage, fut inaugurée en 1946, elle est équipée de deux groupes turbo-alternateurs et produit une moyenne de 2.500.000 kwh/ par an.



Le site de référence est à votre disposition pour consulter les particularités techniques de cet ouvrage :

<http://popodoran.canalblog.com/archives/2013/03/15/26658303.html>

Et si vous souhaitez en savoir plus sur FONDOUK, cliquez SVP, au choix sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedie-afn.org/Fondouk - Ville>

[http://www.vitamedz.com/fondouk-ses-debuts-vers-1850/Articles\\_15288\\_96294\\_35\\_1.html](http://www.vitamedz.com/fondouk-ses-debuts-vers-1850/Articles_15288_96294_35_1.html)

[http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/4\\_61\\_8.pdf](http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/4_61_8.pdf)

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom\\_0439-4216\\_1987\\_num\\_27\\_102\\_368842](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1987_num_27_102_368842)

[http://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Alg%C3%A9rie\\_en\\_1854](http://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Alg%C3%A9rie_en_1854)

## 2/ LES GANTS JAUNES

« Gants portés notamment sous Louis-Philippe par les hommes distingués, les aristocrates ». C'est la définition officielle relative à cet attribut.

Mais en 1831 c'est aussi le nom donné aux premiers colons de l'Algérie, français fortunés qui ont utilisé leurs capitaux pour acquérir les propriétés turques de la Mitidja. Ils s'agissaient d'aristocrates fuyant la révolution de 1830 en France

<http://mdame.unblog.fr/2008/01/19/776/>

Le cite précité nous donne en exemple quelques sagas :

Les débuts du peuplement français en Algérie évoquent surtout deux images. La première, celle des grands colons aventureux venus en gants glacés et en habits noirs, les de **Vialar, de Tonnac**, de Saint-Guilhem, de Lapeyre et bien d'autres d'origine bourgeoise qui n'hésitèrent pas à s'installer au milieu des Arabes avec lesquels ils établissent souvent de bons rapports et se lancent dans des entreprises agricoles presque toujours ruineuses.

Février 1835

Deux aristocrates marquent les premiers temps de la colonisation agricole en Algérie.

**Le baron Vialar et Max de Tonnac**, deux aristocrates légitimistes réfugiés en Algérie après la révolution de juillet 1830 pour ne pas avoir à servir le roi Louis Philippe, qu'ils estiment être l'usurpateur ; viennent d'acquérir, après les propriétés de Tixeraine et de Kouba, les 300 hectares de l'Haouch Khadra.



Colons de 2<sup>e</sup> Classe

Recréant des sortes de fiefs en territoire algérien, les deux aristocrates, tels des seigneurs du Moyen âge, recourent à des ouvriers agricoles de la région du Languedoc à des fermiers arabes pour mettre en valeur leurs terres.

Personnage excentrique, Tonnac s'est parfaitement adapté aux us et coutumes de la vie locale : fixé sur ses terres dans une maison fortifiée, il s'habille et vit selon les coutumes indigènes et parle couramment l'arabe. Entretien de bonnes relations avec ses voisins, il n'hésite pas cependant à lancer des expéditions punitives pour asseoir son prestige.

De son côté, Vialar, dont la sœur Émilie, entrée en religion, était supérieure de l'Ordre de Saint-Joseph de l'Apparition, fait construire près de Boufarik un dispensaire destiné aux Arabes des plaines de la Mitidja.

Tous les « gants jaunes » ont quitté l'Algérie au début du XX<sup>e</sup> siècle, plus ou moins poussés dehors par la gauche française, qui travaillait main dans la main avec les grandes compagnies capitalistes de colonisation.

Une de ces sociétés réclamait 42.000 hectares pour installer 2.000 colons, c'est à dire 4.000 ha pour les 2.000 colons et 38.000 pour elle. Résultat, les colons servaient d'ouvriers agricoles car ils ne pouvaient pas vivre avec 2 hectares par famille. En vérité Tonnac et Vialar ont acheté leurs terres au gouvernement, et ces terres

appartenaient auparavant au beylicat, puis ils ont fait venir des ouvriers agricoles de France pour travailler leurs propriétés, car ils ne trouvaient pas de main d'oeuvre localement.

Dernière chose, Vialar et Tonnac (Maximilien de Tonnac de Villeneuve), ont mené la révolte des colons (les agriculteurs) contre les divers régimes qui se succédaient pour réclamer le droit de vote des français en Algérie. En effet ces autorités nommaient des amis à eux dans les conseils municipaux et les conseils généraux. Seule obligation : il devait toujours y avoir un arabe et un juif.

### 3/ SITUATION DES PREMIERS COLONS en Algérie

De 1830 à 1840, la colonisation est libre, voire anarchique.

Après la prise d'Alger, les hommes coupent les forêts et tentent d'accaparer les terres. Le Général Bugeaud rêve d'une colonisation militaire et collectiviste mais ses projets sont rejetés. Bugeaud est d'abord hostile à toute colonisation rurale, puis il se met à rêver de colons à la romaine.

Il fait une campagne publicitaire en France et à l'étranger. L'offre de concessions suscite un véritable engouement : les concessionnaires arrivent de France, de Suisse, d'Allemagne, par groupes d'un même village ou d'une même ville.

Presque partout les colons sont consternés de ce qui les attend. Tout manque, à commencer par le logement. Il faut loger sous la tente ou dans des baraques rudimentaires. Les colons mangent dans des gamelles. Femmes et hommes travaillent ensemble. La dysenterie, ainsi que de terribles fièvres déciment adultes et enfants. L'alcool est un facteur aggravant.

Les légitimistes qui refusent la Monarchie de Juillet sont ceux que Bugeaud appelle narquoisement "les colons à gants jaunes". Les pionniers vont de l'avant, recherchent un contact pacifique et amical avec les Indigènes. Des colonies militaires sont instituées à trois reprises : toutes ont échoué.

La colonisation est fondée sur la création de villages et la concession gratuite de lots individuels.

La colonisation est assistée par l'armée. Cette dernière ouvre des routes, construit des villages, entreprend le défrichement, réussit assez bien : de 1842 à 1845 trente-cinq centres sont créés, 105 000 ha concédés.

Les immigrants affluent : 46 180 arrivées en 1845 et 1 882 demandes de concessions. Au départ de Bugeaud, on compte environ 15 000 colons ruraux et une population totale de 109 400 Européens, dont 47 274 Français. Dès le 15 avril 1845, une partie du territoire est assimilée au régime de la métropole.

### 4/ PREMIERS GOUVERNEURS GENERAUX CIVILS D'ALGERIE :

Les deux premiers gouverneurs généraux à titre civils furent deux...militaires :

- L'Amiral Louis, Henri GUEYDON (3/1871 à 06/1873)
- Le Général Antoine, Eugène Alfred CHANZY (06/1873 à 03/1879) qui avait aussi la fonction de commandant des forces de terre et de mer en Algérie

Le 15 mars 1879 Albert GREVY devint le premier « CIVIL » Gouverneur général d'Algérie.

C'est un homme politique, né le 23 août 1823 à Mont-sous-Vaudrey (Jura) et décédé le 10 juillet 1899. Il est le frère de Jules Grévy et de Paul Grévy.

- Député du Doubs de 1871 à 1880
- Sénateur inamovible de 1880 à 1899
- Gouverneur de l'Algérie de 1879 à 1881



## 5/ Guerre des drones : Al-Qaïda prépare sa riposte



[Le drone, une arme qui a fait baisser la mortalité dans les rangs des soldats américains. © AFP]

Face aux attaques de drones qui **déciment ses rangs au Pakistan**, Al-Qaïda tente de **mobiliser ses ingénieurs pour neutraliser la menace**. Mais l'organisation terroriste pourrait aussi essayer de **retourner l'arme contre ses ennemis, militaires ou civils**.

Al-Qaïda **prépare la riposte**. D'après une information révélée par le **Washington Post** début **septembre**, l'organisation terroriste a **mis en place des équipes d'ingénieurs** dont l'objectif est de **contrer les attaques de drones américains**, qui lui infligent de lourdes pertes humaines. Depuis le début de son premier mandat, le président Barack Obama a fait des appareils de type Predator sa meilleure arme contre les jihadistes, notamment au Pakistan. Selon le Bureau of Investigative Journalism, **368 frappes américaines** auraient été enregistrées dans ce pays entre 2004 et 2013 pour un total de 2 537 à 3 533 morts recensés.

Des fondamentalistes afghans et pakistanais n'ont pas hésité à appeler, dans une revue intitulée *Azan* ("Appel à la prière", en arabe), à "hacker" des drones. Ce magazine à **destination des potentielles recrues anglophones de la nébuleuse terroriste** demandait à ses lecteurs de **mettre en échec la technologie américaine**, décrite comme "l'un des problèmes les plus importants contre lesquels la Oumma (la communauté des croyants) doit s'unir et riposter"....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite :

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20131009151920/terrorisme-barack-obama-al-qaida-jihadguerre-des-drones-al-qaida-prepare-sa-riposte.html>

## 6/ VIDEO concernant nos DISPARUS

Hervé Cuesta, notre dévoué Président du Collectif « Non au 19 mars », vient de réaliser un montage vidéo paru sur YOUTUBE.

Le massacre du 5 juillet 1962 à Oran a été volontairement effacé de la mémoire collective par les gouvernements Français et Algériens, ainsi que tous les Disparus de la guerre d'Algérie, d'avant et après le 19 mars 1962.

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.youtube.com/watch?v=QBT78uik6e0>

## 7/ Comment les musulmans ont-ils traité leurs minorités religieuses?

Pour enfin comprendre quelque chose à l'histoire du monde arabo-musulman, notre ami François Reynaert publie "L'Orient mystérieux et autres fadaïses", où il consacre un chapitre au fonctionnement de l'Empire ottoman. Extraits

[...] Extraits...

Au-delà de leurs différences de système politique, toutes les sociétés musulmanes ont usé, pour gérer leurs relations avec les non-musulmans, du même cadre général, leur proposant le **statut de dhimmi – «protégés»**, ou **plutôt «tributaires» (2)** –, que nous avons déjà évoqué. Il a été mis en place par la «convention» ou le «pacte d'Omar» et remonte au début des conquêtes arabes, même si l'on ne sait pas exactement à quand, puisqu'on ignore si le nom d'Omar désigne le fameux calife conquérant de Jérusalem, comme la tradition le pose toujours, ou plutôt l'un de ses successeurs. Il formalise la place particulière que réserve le Coran aux «peuples du Livre» en tant que fils d'Abraham et monothéistes.

Plus tard, il est étendu aux zoroastriens et aux hindous. Tous ont le droit de pratiquer librement leur culte, tous sont protégés en tant que communauté, mais, en échange, ils doivent accepter de se soumettre à **la seule religion reconnue comme étant dans la Vérité, l'islam. L'idée**, écrit Michel Abitbol dans le long et passionnant livre qu'il a consacré aux rapports entre juifs et Arabes depuis le VII<sup>e</sup> siècle, est qu'ils sont **«tolérés et désarmés (3)»**.

Cette tolérance se paie. Les **dhimmi** doivent verser aux nouveaux maîtres des impôts particuliers, **un impôt de capitation (c'est-à-dire payé par individu) et un autre sur la terre**. Et cette **soumission doit être marquée dans la vie quotidienne**. Des lois de comportement sont censées rappeler à chaque **instant qui est l'inférieur**. Le **dhimmi ne peut porter d'arme, n'a pas le droit de monter à cheval, doit arborer des vêtements de couleurs distinctes, ne peut épouser une musulmane**. Son **témoignage ne pèse rien face à celui d'un musulman**. Et il lui faut pratiquer son culte de façon discrète, ne pas faire de bruit dans les processions, ne pas sonner les cloches trop fort, et le faire depuis des clochers qui ne **peuvent être plus hauts que les minarets**. ..

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'article dans son intégralité : <http://bibliobs.nouvelobs.com/les-ecrivains-de-l-obs/20131009.OBS0376/comment-les-musulmans-ont-ils-traite-leurs-minorites-religieuses.html>

## **EPILOGUE FONDOUK / KHEMIS ET KHECHNA**

**Habitants :**

**Année 2008 : 75 962 habitants**

**Des produits toxiques versés dans la décharge «publique»**

<http://www.liberte-algerie.com/algerie-profonde/des-produits-toxiques-verses-dans-la-decharge-publique-khemis-el-khechna-boumerdes-201446>

La décharge publique de Khemis El-Khechna, implantée au bas de la nouvelle route menant à Larbatache, ne cesse de soulever le courroux des citoyens face à cet épineux problème qui dure depuis des années. «Nous sommes menacés par les fumées toxiques qui dégagent des odeurs nauséabondes après chaque incinération», nous a déclaré un habitant de Khemis El-Khechna.

En plus des fumées toxiques, des **animaux rôdent à proximité de cette décharge**. La décharge offre un décor hideux. Des détritiques et autres déchets jonchent même le tronçon routier nouvellement réalisé dans le cadre de l'évitement du centre-ville de Khemis El-Khechna. Selon les riverains, des camions de gros tonnage viennent d'autres wilayas déverser leurs déchets et même des produits toxiques dans cette décharge non clôturée. Certains citoyens ont déclaré que c'est avec une certaine complicité que des camions garnis de détritiques viennent d'autres wilayas pour déverser leurs ordures. Contacté par nos soins, un responsable de la daïra de Khemis El-Khechna nous a déclaré : «La wilaya de Boumerdes a dégagé 8 milliards de centimes pour la réalisation d'un centre d'enfouissement technique à Harour (Ouled Ali), néanmoins le projet n'a pu se concrétiser à cause de l'opposition de la population de Harour». Et d'ajouter : «De hauts responsables de la wilaya doivent intervenir pour régler ce problème afin d'éradiquer toutes les décharges sauvages existant dans la commune de Khemis El-Khechna.» A une question relative aux camions venant d'autres wilayas, il répondra : «Pas plus tard qu'avant-hier, un chauffeur qui a déversé des ordures dans cette décharge a été arrêté par les gendarmes et son camion a été mis en fourrière.» En attendant, les habitants **de Khemis El-Khechna continuent de respirer un air pollué**.

**BON WEEK-END A TOUS**

**Jean-Claude Rosso**

